

Conditions générales Stage de formation au pilotage du Tandemski®

Inscription

Les inscriptions se font en ligne sur www.defisport.ch. Les inscriptions faites verbalement, par téléphone ou par tout formulaire autre ne sont pas prises en considération. **L'inscription est définitive ! Les personnes inscrites s'engagent à suivre la formation dans son entier.**

L'inscription doit être parvenu à Défisport avant la clôture des inscriptions (la date d'inscription) **Les inscriptions tardives** ne seront prises en considération que dans la limite des **places disponibles** et contre un **supplément de CHF 150.00**.

Frais de cours

Une facture pour les frais du cours sera établie et devra être réglée avant le début du cours. Sauf avis contraire, le montant du cours est encaissé sur place, au début du cours.

Hébergement/ Abonnement

Défisport ne réserve pas d'hébergement et n'organise pas les abonnements. C'est au participant de s'en occuper.

Assurance annulation

Les retraits doivent être adressés par écrit, à Défisport.

- Montant du cours déjà versé : Défisport ne procède à aucun remboursement.
- Montant du cours qui n'a pas encore été versé: doit être réglé immédiatement.

Les remboursements sont à facturer à l'assurance annulation du participant. Après le paiement, Défisport émet une confirmation de paiement.

*y inclus les frais d'hébergement / abonnements

Généralités

Tous les participants doivent conclure une assurance responsabilité civile et une assurance accidents. Défisport décline toute responsabilité !

Les dates et lieux des cours sont sujets à modification. Pour des informations actualisées, veuillez consulter www.defisport.ch

Pour les modifications avec remboursement, des frais administratifs de CHF 20.00 seront facturés.

La consommation d'alcool et de drogue est interdite durant toute la durée de la formation.

Les Conditions générales incluant le Règlement des examens sont valables à partir du 1er décembre 2014 et jusqu'à nouvel ordre. Elles font partie intégrante de l'inscription et ont une valeur définitive. Le présent rapport contractuel est régi par le droit suisse. Le for est à Saxon.

Lorsqu'il y a moins que 6 participants, Défisport décide si le cours a lieu ou non.